

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 16 Octobre 2015.

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire Alain Marzin.

1) Travaux de rénovation de la salle « Arc-en Ciel »: Attribution .

Ce programme de travaux comprend 2 lots.

Lot A- Réfection de la toiture:Ce lot à été attribué a l'entreprise Glou(seule entreprise à avoir répondu),pour un montant de 51.402,00 € ht, soit 61.862,40€ ttc .

Lot B -Isolation,par insuflation de laine de verre + fabrication d'une passerelle pour accès ventilation:

Ce lot a été attribué a l'entreprise Maël Bois pour un montant de 11.101,45€ ht soit 13.319,17€ t t c .

Trois entreprises avaient été invitées à présenter leur offre pour chaque lot.

Le coût total des travaux s'élève donc à 75.001,57€ t t c .

L'Etat à pour ces travaux attribué une subvention de 17.534,00€.(soit environ 30%)

Avis Favorable du conseil.

2) Voirie: Adhésion au groupement de commande.

Le groupement est reconduit au niveau de l'ex canton pour l'année 2016.La commune de Paule sera chargée du suivi administratif.

L'Adac ,avait assuré une mission d'assistance aux collectivités,cette mission étant reconduite en 2016.

La commission voirie s'est réunie le 7 Octobre,afin de préparer le prochain programme de 2016.

L'Adac 22 présentera sous 15 jours une estimation financière.

Le conseil s'est prononcé favorablement sur l'adhésion au groupement pour 2016.

3) Rythmes Scolaires: Convention de mise à disposition de personnel.

Concernant les TAP,un poste de direction étant obligatoire. L'avantage de ce poste n'étant pas négligeable (obtentions d'aides de la CAF).

L'office des sports,qui intervient sur certaines activités TAP,dispose de ce personnel qualifié.

La commune souhaite formaliser une mise à disposition du personnel de l'office des sports au profit de la commune. Les bases de financement seraient celles pratiquées par la C C K B pour la mise à disposition des animateurs TAP à savoir 4 h par mardi à hauteur de 25€ de l'heure.

Avantages pour la commune:

-en règle par rapport à la législation.

-permet d'obtenir des aides de la CAF.

Avis Favorable du conseil.

4)Présentation de l'exécution des budgets,commune,assainissement,lotissement.

Commune: l'exécution est conforme aux prévisions.Le montant du virement à la section d'investissement devrait être largement atteint.

Assainissement: budget très serré car faibles recettes(peu de m3 assainis),pour financer une lourde structure (station d'épuration).

Lotissement: encaissement des premières recettes liées aux ventes de lots.

5) Point supplémentaire: No1

A- Décision modificative: Concerne le site Internet de la commune. Une prolongation du nom

de domaine et hébergement est souhaitée, le compte sera à créer au budget pour 69,60€ en investissement.

B- **Chauffage de l'église:** La chaudière étant défectueuse, (plus de 30 ans) il y a lieu de revoir le système de chauffage. Devis estimatif : 22.011,84€ ttc

C- **Complément matériel:** Salle « Arc en Ciel »; des tables, chaises et des chariots supplémentaires sont à prévoir, afin que chaque étage ait son matériel à disposition.

Les enceintes de la sono du rez de chaussée seront changées.

L'acquisition d'un traceur à pulvérisation, pour les terrains de foot est prévue.

Une débrousailluse électrique est aussi programmée (obtention de subvention).

Avis Favorable du conseil.

No 2: Une convention sera à établir afin d'organiser un groupement de commandes concernant l'achat de matériel informatique, pour la mairie et l'école publique et étant donné que l'Ephad a souhaité d'inclure ses besoins.

Avis Favorable du conseil, pour autorisation de signature.

6) **Questions et informations diverses.**

Avancement des programmes d'investissement.

-le chantier des vestiaires va démarrer sur Nov.

-les travaux sur la salle « Arc en Ciel » seront réalisés pour la fin d'année 2015.

– la livraison du tracteur neuf, doit de faire sur fin Oct.

-Suite au départ en retraite de Blandine Lossouarn, un recrutement se fera aux services espaces verts. La parution de l'offre est en ligne sur le site « emploi-territorial.fr »

Intercommunalités: La position du conseil municipal est:

Rapprochement du bloc actuel C C K B vers Poher Communauté, avec Callac Communauté et d'autres communautés Finistériennes éventuellement.

Les élus ont été invités à assister à une réunion à Carhaix le 20 Octobre à la salle Glenmor.

R N 164: Dans le périmètre élargi, la commune serait concernée par 11ha72a.